

## Séminaire des Officiels "A" du 19 octobre 2013 Maison Régionale des Sports à Montpellier

### Etaient présents :

Evelyne LEBOULCH, Robert GIL, Jean Paul HERNANDEZ, Didier JANIN de Canet 66  
Vonnick DUVAL de l'OL Ouveillan  
Annabelle LE GAL FRIART de AS Saint Gilles  
Ludivine CRUBELLIER, Marc CRUBELLIER de D. Clermont l'Hérault  
Marc AVENA, Patrick PUYRENIER des DFC Sète  
Nicole DUMOTIER, Michel MAS, Eric DUMOTIER de SO Bagnols  
Eric POUPEVILLE du Montpellier UC  
Jean-Pierre LAFFONT de l'AS Salindres  
Laure SENIA de Laudun LAC  
Anne SARRUS, Raymond SENIA, Jacky OFFREDI, Christian RICOME du CNC Alès  
Marie TRAIN, Paule MOLLICONE, Dominique TRAIN, Gérard VERNEREY du NC Nîmois  
Caroline SUDRE, Nicole MELINE, Jacky VAYEUR du CN Béziers Méditerranée  
Pierre VILLACECA du CN Ceret  
Martine RIEU, Patrick RIEU, Richard LAGRAVE de l'ASPTT Montpellier  
Gérard NURIT du CN Carcassonne  
Pascal PAVLISTA de Le Vigan  
Didier CLEMENT de l'AS Villeneuve

### Etaient excusés :

Albane BOSCH et Thierry JAMET retenus pour passage des examens TEP permettant l'accès aux formations BP JEPS AAN.

Les 33 officiels "A" sur 34 présents notés ci-dessus, de 17 clubs, représentent 50% de l'ensemble de des officiels A licenciés en Languedoc-Roussillon.

Départements	Nbre d'officiel	Officiels A présents	Officiels A excusés	%	Nbre de Club	Clubs représentés	%
11	13	2		15,4%	9	2	22,2%
30	20	15	1	80,0%	10	8	80,0%
34	26	11	3	53,8%	21	5	23,8%
48	2			0,0%	2		0,0%
66	15	5	1	40,0%	10	2	20,0%
<b>Totaux</b>	76	33	5	50,0%	52	17	32,7%

Gérard NURIT présente la gestion des officiels par extranat. Il informe que les fiches individuelles complémentaires sont à renseigner pour chaque licencié (e) par les clubs sur extranat.

Après ces présentations de diaporama sont sujettes à quelques questionnements sur la manière de faire et sur certaines corrections à apporter.



Il est annoncé que :

- Les Présidents des commissions départementales seront aidés par les officiels A FFN résidant dans leur département afin d'améliorer la formation et la cohésion des groupes, sauf cas de fonction élective dans un autre département.
- Les recyclages des officiels A B et C sont organisés par les départements.
- Les formations des officiels A B et C sont dirigées par les départements avec un regroupement régional uniquement pour passage de l'écrit à l'examen d'officiel A, le 15 mars 2013 à 9 heures 30 à la maison régionale des sports où une salle sera réservée.
- Des formations au PSC1 seront organisées par l'ERFAN du comité à l'attention des officiels.

Les officiels FFN sont présentés :

Nom /Prénom / Club	FFN	Lieu de résidence
- Didier JANIN de Canet 66 Natation	FFN 6	66
- Anne SARRUS du CNC Alès	FFN 6	30
- Vonnick DUVAL de l'OL Méditerranée Ouveillan	FFN 7 et 11	11
- Ludivine CRUBELLIER des Dauphins Clermont l'Hérault	FFN 7	66
- Marie TRAIN du NC Nîmois	FFN 8	30
- Caroline SUDRE du CN Béziers Méditerranée	FFN 9	34
- Eric POUPEVILLE du Montpellier UC	FFN 10	11
- Paule MOLLICONE du NC Nîmois	FFN 10	30

Absents excusés :

- Jacques RIERA du Montpellier UC		FFN 5 et 11	34
- Claude CAMPAGNE du NC Nîmois	F	FFN 5 (Arrête son activité)	
- Michel BARDOU de Canet 66 Natation		FFN 8	66
- Eric MARUEJOULS du DFC Sète		FFN 9	34

Le Président donne la parole à l'assemblée, sachant que l'objectif de ce séminaire et d'uniformiser, d'harmoniser et homogénéiser le comportement des uns et des autres suivant les situations rencontrées, tant dans le jugement que dans le conduite à tenir.

Les responsabilités d'un juge arbitre sont importantes surtout dans les décisions et dans la confiance accordée. Disqualifier un jeune pour une faute non commise est injuste, irresponsable et inadmissible. Ne pas hésiter à trancher en faveur du nageur si les explications données ne sont pas conformes. Dans le doute s'abstenir.....

Notre région jouit d'une bonne renommée de l'organisation, à la mise en place et la mise en œuvre des jurys, par vos connaissances et vos comportements.

Question : Il est souligné par un officiel responsable de club que de nombreux officiels B et C ne veulent plus officier. Comment faire ?

Le Président signale l'article paru sur le site internet sous le titre « Une Lapalissade - **FOURNIR des OFFICIELS est une nécessité absolue** ».

« Pour organiser une compétition, il faut des nageurs dans le bassin et des dirigeants officiels autour du bassin. Si une de ces deux composantes est absente, la compétition ne peut pas avoir lieu. Alors, avant d'en arriver à cette extrémité et pour le bien de tous, si les clubs sont capables de disposer, pour certains, d'un entraîneur pour cinq compétiteurs, le bon sens, la politesse et le respect voudrait que Les clubs puissent satisfaire la même logique pour les officiels. Un chèque d'amende d'un montant quel qu'il soit pour non présentation d'un officiel ou de plusieurs officiels, ne remplacera jamais la personne physique qui œuvre derrière le plot ou sur les bords des bassins. Le travail de ces personnes bénévoles, élues de club, licenciées à la FFN, est à prendre en haute considération et a des limites qu'il convient de respecter... »

En résumé l'effort est à faire par les dirigeants et entraîneurs clubs, auprès des parents de nageurs qui accompagnent leur(s) enfant(s) aux compétitions.



Le manque d'officiel est réel sur certaine compétition et dans certain département. Notez que les compétitions ayant un jury non conforme sont supprimées de la base informatique fédérale (cas récent pour officiels non licenciés). La région a réglé ce problème après bien des palabres par l'application une amende de 80 € par réunion. C'est maintenant aux responsables départementaux et des clubs de trouver une solution.

Question : A partir de quel moment doit-on considérer un jury incomplet ?

Robert GIL énonce l'article noté dans le règlement FFN. Le quota annoncé est celui nécessaire et obligatoire pour organiser une compétition d'animation régionale et plus. Pour les manifestations d'un niveau moindre (compétition d'animation départementale) n'engageant pas de répercussion au niveau supérieur et devant cet état de fait de manque « d'officiels », le Président signale que le jury doit être constitué d'au moins un officiel par ligne, un juge arbitre et un starter qui cumulent les fonctions de juges de virages et de nages pour ne pas pénaliser les nageurs déplacés. Car dire aux nageurs d'un club qui n'a pas d'officiel, vous ne nagez pas n'est pas une solution.

Discussions sur ce sujet avec des avis différenciés, cette mesure doit être à titre. Le temps aux clubs de s'agencer, de faire de la pédagogie pour préparer et former de nouveaux officiels.

Question : Conduite à tenir si pas assez d'officiel ?

Ne pas annuler la compétition par respect pour les compétiteurs et parents. Le délégué juge arbitre officiel A fera un compte-rendu afin de sursoir à l'envoi et à la validation des performances sur les sites "fédéral, régional et départemental".

Puis s'enchaînent des questionnements sur les nages et virages en différents styles de nage, avec réponses collégiales ou individuelles. Des explications sont précisées par le Président de la commission par lecture des données réglementaires. Les articles de la nouvelle réglementation sont examinés et commentés durant l'enchaînement des questions réponses. Des cas particuliers sont évoqués et discutés en commun sur les conduites à tenir.

Le mot « pédagogie » revient souvent : pédagogie d'enseignement auprès des jeunes nageurs afin de leurs donner des explications sur nages qu'ils auraient mal gérées, pédagogies auprès des parents afin qu'ils comprennent aussi l'utilité des officiels et les règles observées.

Toujours se référer aux règlements, ne pas interpréter à sa manière où selon "on m'a dit que" ou pour vous faciliter la tâche, agir comme il se doit dans le respect des règlements.

L'ensemble des membres présents ayant déjà consultés et appris les réglementations nouvelles, il est décidé de considérer ce séminaire comme un recyclage d'officiel A. Cela ne doit pas empêcher les présents d'assister aux regroupements départementaux prévus à cet effet et d'y apporter leur savoir. Le Président signale que tous les officiels A et B recevront un polo avec logos du comité régional de natation et que les frais de déplacement seront pris, comme d'habitude à raison d'un véhicule par club ou de co-voiturage.

La séance est levée à 17 heures.

Le Secrétaire de séance  
Jacky VAYEUR

P.S. : Le courrier précisant la date et l'ordre du jour de ce séminaire a été transmis et notifié aux clubs du Languedoc-Roussillon et aux membres du comité directeur par courriel en date du 23 septembre 2013 après-midi, avec une première inscription sur le site régional le 23 septembre 2013 en soirée et remise à jour de la new sur la colonne de droite par changement de date. D'autre part, Il a été évoqué lors de la réunion du Comité directeur du 5 octobre 2013 et mentionné au Procès-Verbal. Ces observations sont données pour clore une polémique engagée par des propos déplacés, notifiés par mail au Président de la commission des officiels.



Comité Régional de Natation LR - Maison Régionale des Sports  
CS 37093 - 1039 rue Georges Méliès - 34967 Montpellier Cedex 2  
☎ : 04.67.82.16.67 et 68 - 📠 : 04.67.82.16.86 - ✉ : FFN.LANG-ROUSS@wanadoo.fr  
Site : <http://languedocroussillon.ffnatation.fr>

